

Février 2013



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

COMITE DU PROGRAMME

Cent treizième session

Suite donnée à l'Évaluation de l'efficacité de la FAO au niveau des pays – Synthèse des évaluations conduites dans les grands pays en développement rapide (Inde et Brésil)

Résumé

À sa cent septième session (16-17 mai 2011), le Comité du Programme a pris connaissance de l'Évaluation de l'efficacité de la FAO au niveau des pays – Synthèse des évaluations conduites dans les grands pays en développement rapide (Inde et Brésil). Le rapport contenait cinq recommandations qui ont toutes été acceptées. Le Comité s'est déclaré satisfait du rapport et a fait bon accueil à la réponse positive de la Direction aux recommandations formulées.

Conformément à la politique de la FAO concernant les évaluations, le présent rapport fait le point sur le degré d'avancement des mesures énoncées dans la réponse de la Direction. Pour chacune des actions convenues, il résume l'évolution des progrès au cours des deux dernières années et, dans la mesure du possible, leurs retombées.

Les actions convenues ont été entreprises avec, pour toile de fond, la politique de décentralisation récemment adoptée et énoncée dans le document CL 144/15 intitulé *Structure et fonctionnement du Réseau de bureaux décentralisés*.

Indications que le Comité du programme est invité à donner

Le Comité du Programme souhaitera peut-être prendre note des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations issues de l'Évaluation, et donner son avis sur ce rapport de suivi.

Toute demande concernant la teneur du présent document doit être adressée à:

Mme Yuriko Shoji
Directrice, Bureau d'appui à la décentralisation
Tél.: 0039 06570 56619

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

Tableau synoptique des suites données à l'Évaluation de l'efficacité de la FAO au niveau des pays – Synthèse des évaluations conduites dans les grands pays en développement rapide (Inde et Brésil)

Mesures convenues	Observations relatives aux mesures prises, y compris les raisons justifiant tout défaut d'action	Impact (changements) des mesures prises au niveau des programmes, des politiques et/ou des procédures
<p>Recommandation 1 La FAO doit mettre en place des systèmes et mécanismes d'intervention permettant de:</p> <p>1.1 faciliter l'accès, dans des conditions conviviales pour les utilisateurs, à ses produits normatifs ou biens publics mondiaux;</p>	<p>1.1 La FAO continuera de s'employer à améliorer l'accès à ses produits normatifs et biens publics en favorisant, dans l'ensemble de l'Organisation, l'adoption généralisée de ses systèmes d'information technique, et en diversifiant encore ses moyens de diffusion.</p>	<p>En cours, il faudra davantage de temps pour évaluer les retombées de l'action menée.</p>
<p>1.2 élargir la diffusion de ses produits à des réseaux de spécialistes de différents secteurs;</p>	<p>1.2 La FAO continuera de développer et de diversifier son rôle de chef de file et/ou sa participation à des réseaux de connaissances relatifs à ses domaines d'intervention.</p>	<p>En cours, il faudra davantage de temps pour évaluer les retombées de l'action menée.</p>
<p>1.3 créer des archives, au sein des Représentations de la FAO, sur l'action menée par la FAO dans le pays ainsi que sur ses produits, indépendamment de la source de financement de ces activités;</p>	<p>1.3 Les représentations de la FAO veilleront à l'application des politiques en vigueur afin de créer et d'exploiter un centre d'information et de ressources sur les produits relatifs aux activités menées dans les pays, et d'en placer des copies sur le système</p>	<p>En cours, il faudra davantage de temps pour évaluer les retombées de l'action menée.</p>

	Mesures convenues	Observations relatives aux mesures prises, y compris les raisons justifiant tout défaut d'action	Impact (changements) des mesures prises au niveau des programmes, des politiques et/ou des procédures
<p>1.4 élaborer des stratégies de communication propres au pays afin de faire mieux connaître la FAO par ses initiatives mondiales et locales.</p>	<p>d'archivage de l'Organisation qui est librement accessible en ligne.</p> <p>1.4 OCE a déjà engagé une collaboration efficace avec les représentations de la FAO dans le cadre de la Journée mondiale de l'alimentation et de la campagne «Un milliard d'affamés» au niveau national.</p>	<p>En ce qui concerne la Journée mondiale de l'alimentation, campagne annuelle de communication de l'Organisation, les bureaux de pays décident des activités engagées au niveau national pour marquer l'événement. Ils sont encouragés à en faire un temps fort de leur calendrier annuel de communication, pour lequel ils peuvent disposer de matériel de communication dans les langues de la FAO. La campagne «Un milliard d'affamés» a pris fin depuis l'époque où l'évaluation a été réalisée. Elle s'est transformée en une action de sensibilisation et de promotion axée sur les jeunes, un mouvement appelé «En finir avec la faim» qui donne lieu, deux fois par semaine, à la publication de contenus éducatifs dans les langues de la FAO, ainsi qu'en italien, et à une large diffusion fondée sur les réseaux sociaux. Les bureaux décentralisés de la FAO sont encouragés à créer des liens vers ce contenu disponible sur le site Web de la FAO et sur les réseaux sociaux, et à l'utiliser au niveau national.</p>	<p>Davantage de cohérence dans la communication de la FAO au niveau mondial lors de la Journée mondiale de l'alimentation.</p>
<p>Recommandation 2</p> <p>2.1 La FAO doit s'assurer que la FAOR en Inde partage l'expérience et les enseignements tirés du processus de préparation du Cadre de programmation par pays (CPP) avec la FAOR du Brésil et d'autres pays similaires. Cela pourrait se faire au moyen de téléconférences, d'échanges de documents, voire d'un voyage d'étude si les ressources le permettent.</p>	<p>2.1 Les échanges d'expériences entre l'Inde et le Brésil seront assurés par les représentations de la FAO, en concertation avec les bureaux régionaux.</p>	<p>Pendant toute l'année 2012, la préparation du nouveau cadre de programmation par pays a beaucoup progressé grâce aux négociations entre la Représentation de la FAO au Brésil et les correspondants nationaux. Un vaste programme de concertation, auquel ont participé plus de 45 hauts fonctionnaires du Gouvernement brésilien, d'organismes publics, d'organisations des Nations Unies et d'ONG, a abouti à l'identification des domaines stratégiques qui feront l'objet d'un partenariat entre la FAO et le Gouvernement brésilien au cours des quatre prochaines années, une fois approuvés par ce dernier. Dès l'obtention de cet accord, la Représentation de la FAO au Brésil engagera un échange avec la FAOR en Inde en vue d'une mise en commun des expériences et des enseignements.</p> <p>L'approche participative appliquée au Brésil en vue de l'élaboration du cadre de programmation a servi de référence à RLC pour la région Amérique latine et Caraïbes. Par ailleurs, lors de la visite officielle au Brésil de représentants du Gouvernement d'Afrique du Sud, le</p>	<p>Mise en commun des connaissances entre les FAOR à l'occasion de la préparation des cadres de programmation par pays.</p>

	Mesures convenues	Observations relatives aux mesures prises, y compris les raisons justifiant tout défaut d'action	Impact (changements) des mesures prises au niveau des programmes, des politiques et/ou des procédures
<p>2.2 Au moment de l'élaboration des directives de la FAO sur la préparation du CPP, attendues pour la mi-2011, le Département de coopération technique devra accorder une attention particulière aux problèmes rencontrés dans ce domaine dans les grands pays et les pays émergents, en mettant à profit les leçons tirées de l'expérience en Inde.</p>	<p>2.2 Une note sur les enseignements livrés par l'action menée en Inde figurera dans les Directives sur la préparation du Cadre de programmation par pays, qui est en cours de préparation. Le représentant de la FAO en Inde est membre du groupe de travail chargé de l'élaboration de ces directives, qui devraient être disponibles au troisième trimestre de 2011.</p>	<p>processus des cadres de programmation par pays a été présenté comme un outil efficace pour l'élaboration et l'identification des activités de la FAO dans les BRICS.</p> <p>Un article exposant les enseignements tirés de l'élaboration du cadre de programmation par pays en Inde a été largement diffusé au moyen de la lettre d'information sur les CPP (http://ftp.fao.org/TC/TCA/NMTPF/Newsletter/NMTPFNewsFlash%235.pdf) et présenté lors d'échanges d'expériences durant diverses réunions d'information et ateliers de formation.</p>	<p>Diffusion des bonnes pratiques pour l'élaboration des cadres de programmation par pays.</p>
<p>Recommandation 3</p> <p>3.1 La FAO doit adopter un protocole d'accord avec chaque institution internationale de financement, en vue de l'administration, du financement, de l'audit et de la présentation de rapports sur les projets, qui s'appliquerait à toutes les initiatives financées par l'institution concernée, et administrées ou mises en œuvre par la FAO.</p>	<p>3.1. Au cours des deux années écoulées, la FAO a participé aux négociations des organisations des Nations Unies avec la Banque mondiale concernant l'Accord d'assistance technique entre les organisations des Nations Unies et les pays bénéficiaires de l'aide financière de la Banque mondiale aux projets. Ces négociations en sont encore au stade préliminaire.</p> <p>3.2 La FAO négocie actuellement un Protocole d'accord avec la Banque asiatique de développement en vue de la constitution d'un partenariat pour la réalisation d'activités conjointes dans la région Asie-Pacifique.</p>	<p>L'Accord d'assistance technique entre la FAO et les pays bénéficiaires de l'aide financière de la Banque mondiale aux projets a été finalisé.</p>	<p>Rationalisation de la mobilisation des ressources.</p>
		<p>Le Protocole d'accord avec la Banque asiatique de développement est toujours en négociation.</p>	<p>En cours</p>

	Mesures convenues	Observations relatives aux mesures prises, y compris les raisons justifiant tout défaut d'action	Impact (changements) des mesures prises au niveau des programmes, des politiques et/ou des procédures
	<p>3.3 Par ailleurs, la FAO et l'Unesco ont engagé des discussions avec la Banque interaméricaine de développement (BID) afin d'examiner la possibilité de normaliser l'accord d'assistance technique entre la FAO/Unesco et les pays bénéficiaires des dons ou prêts de la BID.</p>	<p>L'Accord d'assistance technique avec la Banque interaméricaine de développement est toujours en négociation.</p>	<p>En cours</p>
<p>Recommandation 4 La FAO doit définir, pour les projets faisant l'objet d'un FFU et pour les accords d'exécution nationale, un modèle comprenant: 4.1 une description claire du rôle et des responsabilités effectives de l'Organisation, ainsi que des voies hiérarchiques, dans la mise en œuvre et la prise de décisions;</p>	<p>4.1 À l'heure actuelle, lorsque les bureaux de pays de la FAO sollicitent l'assistance du Siège pour résoudre des difficultés latentes concernant les accords de fonds fiduciaires unilatéraux, les unités concernées travaillent avec les autorités nationales pour négocier un accord avec le pays.</p>	<p>Une note d'orientation sur les fonds fiduciaires unilatéraux et un guide décrivant les diverses étapes de l'utilisation des fonds fiduciaires unilatéraux financés par des organisations financières internationales ont été publiés sur la page intranet de la FAO consacrée à la mobilisation des ressources.</p>	<p>Clarté accrue quant aux procédures applicables aux projets financés au moyen de fonds fiduciaires unilatéraux.</p>

	Mesures convenues	Observations relatives aux mesures prises, y compris les raisons justifiant tout défaut d'action	Impact (changements) des mesures prises au niveau des programmes, des politiques et/ou des procédures
<p>4.2 un calcul transparent des coûts d'appui administratif, opérationnel et technique devant être intégralement recouverts;</p> <p>4.3. des mécanismes de suivi et de rapport; et</p>	<p>4.2 et 4.3: La FAO est en train d'examiner les projets faisant l'objet d'une exécution nationale en Inde et au Brésil. À titre pilote, elle teste un accord d'exécution nationale concernant un projet financé par le FEM (Chimborazo, en Équateur). D'ici la fin de l'année, elle aura arrêté un premier cadre d'exécution nationale pour ses propres projets. Ceci permettra de préciser les rôles et les responsabilités, les modalités relatives aux coûts d'appui aux projets, ainsi que les mécanismes de suivi et de présentation de rapports.</p>	<p>4.2 et 4.3: Un avant-projet complet de «Directives de la FAO en matière d'exécution nationale des projets» a été préparé en s'inspirant des résultats de l'examen de précédents projets de la FAO qui ont fait l'objet d'une exécution nationale. Il y est fait référence à chacune des six phases du cycle des projets, de l'identification à la clôture, y compris le suivi et la présentation de rapports. Cet avant-projet est en cours d'examen par le Groupe de travail interdépartemental sur les nouvelles modalités opérationnelles. La version définitive des Directives fera l'objet d'une large diffusion.</p>	<p>Les bureaux de pays seront mieux équipés pour conduire des négociations avec leurs homologues nationaux et les représentants des organisations partenaires des Nations Unies sur le terrain.</p>
<p>4.4 les principes et critères de base régissant la préparation et l'approbation des projets, afin de s'assurer qu'ils sont conformes au Cadre stratégique de la FAO, qu'ils contribueront aux résultats de l'Organisation, et que cette dernière sera à même de fournir une réelle valeur ajoutée sur la ou les questions considérées.</p>	<p>4.4 S'agissant de la Recommandation 4.iv, l'Organisation a déjà engagé des travaux qui aboutiront au remplacement des procédures actuelles par une documentation révisée et actualisée sur le cycle global des projets, laquelle sera disponible vers le milieu de 2011, et permettra de s'assurer de la pertinence des projets dès les tout premiers stades d'élaboration.</p>	<p>4.4 Le nouveau guide de la FAO sur le cycle des projets a été publié en juillet 2012 (phases 1-3) et en octobre 2012 (phases 4-6). Il améliore l'orientation stratégique, la qualité et la responsabilité financière dans le cadre des projets, et permet de s'assurer que chaque proposition de projet est porteuse de résultats à l'appui des cadres et objectifs nationaux de développement, et qu'elle est conforme au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), au cadre de programmation par pays (CPP) et au Cadre stratégique de la FAO. Le Guide est destiné à tous les intervenants dans le cycle des projets (fonctionnaires techniques, responsables budgétaires, chargés des opérations, partenaires financiers, chargés de liaison pour le financement, agents de projets de la FAO et consultants).</p>	<p>Contribution accrue des projets de la FAO aux objectifs nationaux de développement, meilleure prise en compte des objectifs stratégiques de l'Organisation et amélioration de la reddition de comptes.</p>

	Mesures convenues	Observations relatives aux mesures prises, y compris les raisons justifiant tout défaut d'action	Impact (changements) des mesures prises au niveau des programmes, des politiques et/ou des procédures
<p>Recommandation 5 La FAO doit veiller à ce que ses Représentations dans les pays concernés soient pleinement associées à la conception, à la formulation et à la mise en œuvre des projets régionaux, interrégionaux et mondiaux, et que les coûts du soutien administratif et opérationnel liés à ces services leur soient remboursés, afin d'améliorer la pertinence, l'efficacité, l'efficacité et la viabilité de ces initiatives.</p>	<p>i) Il sera rappelé aux départements techniques qu'ils doivent associer les bureaux de pays de la FAO à tous les projets mondiaux, régionaux ou interrégionaux qu'ils élaborent ou mettent au point en vue de leur application dans le pays placé sous leur mandat.</p> <p>ii) Les bureaux régionaux et sous-régionaux seront également informés que les représentations de la FAO concernées doivent être associées à la conception et à la formulation de tous les projets régionaux ou sous-régionaux concernant les pays de leur zone d'action.</p> <p>iii) Des directives seront préparées par TC, en concertation avec OSP et OSD, sur les procédures permettant aux représentations de la FAO de recouvrer les coûts de soutien administratif et opérationnel liés à la mise en œuvre des projets interrégionaux et mondiaux dans les pays relevant de leur mandat.</p>	<p>5. i) et ii) Le nouveau guide de la FAO sur le cycle des projets prévoit la participation des pays dès le stade d'identification des projets, en précisant que les notes conceptuelles des projets régionaux et mondiaux doivent être validées par les fonctionnaires des bureaux décentralisés compétents compte tenu de la nature des projets.</p> <p>iii) La note d'information interne actualisée sur la politique, les taux et les conditions de remboursement des dépenses d'appui aux projets et des coûts de soutien administratif et opérationnel, publiée en décembre 2012, précise que: «Les services de soutien administratif et opérationnel ouvrant droit à remboursement sont... les dépenses de soutien administratif et opérationnel encourues par les Représentations de la FAO pour les projets exécutés par le Siège et les bureaux régionaux, y compris l'appui aux achats locaux, les autorisations gouvernementales, les arrangements de voyage, le paiement d'indemnités journalières de subsistance et le recrutement de personnel local».</p>	<p>Ce n'est qu'en octobre 2012 que l'intégralité du cycle des projets (phases 1-6) a pris effet, et il est encore trop tôt pour en voir les résultats. Les bureaux de pays devraient désormais être plus étroitement associés aux projets régionaux et mondiaux, dès la phase d'identification.</p>